

# PORT DU MASQUE

**Les lieux où il sera exigé à partir du 20/08/2021**  
*pour toute personne âgée de onze ans*  
**compte tenu du taux d'incidence en forte augmentation**

- Les brocantes, les ventes au déballage, les braderies, les vides-greniers, les marchés aux puces, les foires

- Les marchés en milieux couverts ou en plein air

- Tout lieu de rassemblement constitutifs d'un attroupement lorsque les règles de distanciation physique ne peuvent pas être respectées

- Les files d'attente en extérieur lorsque les règles de distanciation physique ne peuvent pas être respectées

- Dans un périmètre de 50m, aux heures de fortes concentrations du public, autour des entrées et sorties des lieux suivants :

- Les établissements scolaires publics ou privés, les établissements d'enseignement supérieurs publics ou privés, les centres de formation et d'apprentissage, les établissements d'accueil collectifs de mineurs (centre de loisirs, crèches...) et les établissements culturels aux heures d'entrées et de sorties

- Les lieux de culte les jours de cérémonies et d'offices

- Les centres commerciaux et grandes surfaces

- Les zones d'attente et arrêts de transports collectifs.

- Les zones des centres-bourgs, centres-villes et sites caractérisés par une forte concentration du public, lorsque les règles de distanciation physique ne peuvent pas être respectées

## Restons vigilant et continuons d'appliquer les gestes barrières



Se laver régulièrement les mains ou utiliser une solution hydro-alcoolique



Tousser ou éternuer dans son coude ou dans son mouchoir



Se moucher dans un mouchoir à usage unique puis le jeter



Porter un masque quand la distance d'un mètre ne peut pas être respectée et partout où cela est obligatoire



Respecter une distance d'au moins deux mètres avec les autres



Limiter au maximum ses contacts sociaux



Éviter de se toucher le visage



Aérer les pièces 10 minutes, trois fois par jour



Saluer sans serrer la main et arrêter les embrassades



Utiliser les outils numériques (TousAntiCovid)